

REPONSE DU CONSEIL D'ETAT

**à l'interpellation Nicolas Glauser –
CFC, comment faire pour maintenir son attractivité ? (17_INT_028)**

Rappel de l'interpellation

Lors de la rentrée d'août 2017, plus de 700 places d'apprentissage sont restées vacantes dans le Canton de Vaud. En 2016 déjà, plus de 500 places n'avaient pas trouvé de candidats. Cette situation a commencé en 2013. Jusqu'alors, le nombre de places d'apprentissage disponibles n'était pas suffisant.

De l'avis de nombreux patrons, il pourrait s'agir d'un manque de soutien des enseignants ainsi que des personnes responsables de l'orientation professionnelle. Il semblerait que l'on privilégie toujours la voie gymnasiale comme premier choix de formation. Il ne faut pas oublier que la formation peut continuer bien au-delà de l'obtention du certificat fédéral de capacité (CFC). En effet, les maturités professionnelles et les hautes écoles spécialisées offrent des voies conçues spécialement pour les détenteurs d'un CFC.

Au vu de ce qui précède, je pose les questions suivantes au Conseil d'État :

- 1. Est-ce que le Conseil d'État trouve la situation actuelle satisfaisante ?*
- 2. Que pense le Conseil d'État de la formation duale ?*
- 3. Pourquoi de nombreux contrats sont-ils signés «last minute» ?*
- 4. Ne pourrait-on pas mieux informer les jeunes des différentes possibilités de formation ?*
- 5. Quels sont les propositions et les moyens que le Conseil d'État pourrait mettre en place pour améliorer cette situation ?*

Je remercie d'avance le Conseil d'Etat pour ses réponses.

Souhaite développer

(Signé) Nicolas Glauser

Réponse du Conseil d'Etat

Préambule

Le dépôt de la présente interpellation, en septembre 2017, a coïncidé à quelque semaines près, avec la publication, début novembre, du Programme de Législature 2017-2022 du Conseil d'Etat, dont la mesure 1.1 consiste à *renforcer la formation professionnelle (duale et en école) ainsi que le soutien à la certification des acquis professionnels*. C'est dire si le gouvernement a fixé cet objectif en tête de ses priorités, partageant en cela les préoccupations de l'interpellant. Il s'est attelé, depuis lors et sur la base d'une démarche participative avec les principaux acteurs concernés, à concrétiser cet objectif en validant, en novembre 2019, une feuille de route qui se décline en trois axes stratégiques exposés ci-après.

- A) Promouvoir la formation professionnelle avec pour objectif quantifiable d'avoir plus de jeunes qui s'orientent vers une formation professionnelle que vers une solution dite de transition en fin de 11^e année Harnos.

Cet axe traite directement des enjeux soulevés dans la présente interpellation.

- B) Prévenir les échecs aux examens et les ruptures de contrats avec pour objectif quantifiable d'atteindre le plus rapidement possible le chiffre national de 95% des jeunes de 25 ans titulaires d'un diplôme certifiant du Secondaire II.
- C) Favoriser la création de nouvelles places d'apprentissage grâce à la création de 1000 nouvelles places d'apprentissage d'ici 2022.

Très concrètement, cette feuille de route se décline en 11 mesures, dont 7 visent à renforcer l'attractivité de la formation professionnelle initiale auprès des jeunes. Ainsi, la volonté du gouvernement de *développer l'intérêt et le lien des jeunes avec le monde du travail dès la scolarité par l'élargissement du catalogue de mesures d'information et d'actions de sensibilisation pour tous les élèves, quelles que soient leurs filières*, se décline dans des mesures concrètes dont la description et les premiers résultats concrets seront décrits ci-après, dans le chapitre consacré à la réponse n° 5 du postulat Glauser.

Ces premiers jalons posés, le Conseil d'Etat a l'avantage de répondre comme suit aux questions qui lui sont posées et dont tant l'acuité que l'actualité restent de mise dans le contexte actuel.

Réponses aux questions

1. Est-ce que le Conseil d'Etat trouve la situation actuelle satisfaisante ?

Depuis le dépôt de l'interpellation Glauser, la situation sur le front du secteur de l'apprentissage n'a pas encore connu son point d'inflexion, en ce sens que les élèves qui – au sortir de l'école obligatoire (11H) – choisissent une solution dite de transition¹ sont plus nombreux (24%) que ceux commençant de suite une formation professionnelle initiale (21%) : CFC ou AFP. Ce constat interpelle d'autant plus que 8 ans plus tard, soit lorsque les élèves concernés atteignent l'âge de 25 ans, ils sont 46% de l'ensemble des jeunes Vaudois.e.s à être titulaires d'un diplôme certifiant de la voie professionnelle initiale.

Ce constat laisse clairement entendre que la situation n'est pas satisfaisante et qu'elle se doit d'être améliorée sur le plan de l'efficacité du système d'orientation, puis de formation, en garantissant une entrée plus rapide des jeunes au sortir de l'école obligatoire dans l'une des deux filières de la formation professionnelle, que ce soit le CFC ou l'AFP.

C'est dans cet objectif général que s'inscrivent l'ensemble des mesures qui fondent la Mesure 1.1 du Programme de Législature 2017-2022 et qui sont détaillées ci-après sous la réponse à la question 5.

Comme évoqué ci-dessus, une première étape déterminante vers une revalorisation de la formation professionnelle sera atteinte lorsqu'un pourcentage plus élevé d'élèves au sortir de l'école obligatoire choisira la voie du CFC ou de l'AFP en comparaison de celui optant pour une solution de transition.

¹ En particulier, Ecole de la transition (EdT) et semestres de motivation (SEMO).

Sur ce front, et quand bien même ce point d'inflexion n'a pu encore être atteint, il est positif de relever que, depuis 2017, les mesures de transition sont en constante baisse, signe que l'orientation vers des voies certifiantes gagne en importance. Plus relevant encore, cette baisse a également pu être constatée à la rentrée 2020-21, alors que les incertitudes socio-économiques liées à la pandémie de COVID-19 auraient pu fortement éroder l'attractivité de l'apprentissage au profit de mesures de transition.

2. Que pense le Conseil d'État de la formation duale ?

En plaçant en tête de ses priorités gouvernementales la revalorisation de la formation professionnelle dans le cadre de son Programme de Législature 2017-2022, le Conseil d'Etat confirme que le système suisse de formation professionnelle – en particulier son modèle dual – constitue un système vertueux, que nombre de pays environnants lui envient d'ailleurs, et dont le blason mérite assurément d'être redoré dans le Canton de Vaud.

Si, comme exposé plus haut, l'imaginaire collectif qui imprime le choix d'orientation de nos jeunes favorise grandement les formations dites générales au travers des filières gymnasiales, il serait erroné de considérer que la formation professionnelle vaudoise ne dispose pas d'atouts intrinsèques sur lesquels le plan d'action du gouvernement peut s'appuyer.

Quantitativement tout d'abord, il est à relever qu'année après année, notre canton décompte un nombre plus important de jeunes du Secondaire II en formation professionnelle que ceux fréquentant un gymnase : quelque 19'000 contre 13'000 à la rentrée 2020-21. Par ailleurs, en regroupant sur son seul territoire quelque 175 métiers sur les 240 reconnus par le SEFRI et enseignés dans les écoles professionnelles suisses, le Canton de Vaud constitue assurément la plateforme romande de la formation professionnelle, vers laquelle un nombre très important d'apprenti.e.s (1930 jeunes pour l'année scolaire 2019-2020) en provenance des cantons voisins se rendent pour se former. En outre, comme précédemment mentionné, 46% des jeunes de 25 ans et plus y décrochent au terme de leur parcours postobligatoire un titre certifiant de la formation professionnelle, contre 43% de diplômes gymnasiaux. La formation professionnelle constitue donc bien la filière permettant à une majorité des Vaudois.e.s de décrocher un titre du Secondaire II, en tant que passeport durable pour une insertion socio-professionnelle tout au long de la vie. Elle constitue donc une pièce essentielle du système de formation, mais s'avère également déterminante sous l'angle socio-économique.

Sur le plan qualitatif ensuite, et comme le relève l'interpellant, la formation professionnelle connaît nombre de formations additionnelles ou passerelles permettant au titulaire d'un AFP/CFC de continuer à se former tout au long de la vie. Si la maturité professionnelle et l'accès qu'elle ouvre aux Hautes Ecoles Spécialisées (HES, Tertiaire dit A) sont souvent cités en tant que voies de perfectionnement, il y a lieu de mettre également en exergue les brevets, diplômes fédéraux et diplômes des Ecoles supérieures – relevant du Tertiaire dit B – dont la valeur sur le marché de l'emploi et pour la trajectoire professionnelle de leurs détenteurs est démontrée, bien que méconnue en Suisse romande. C'est en ce sens d'ailleurs que la revalorisation de ces formations professionnelles supérieures figure parmi les 11 mesures du plan d'action de revalorisation générale de cette filière.

3. Pourquoi de nombreux contrats sont-ils signés « Last Minute » ?

La première opération « Last Minute » a été initiée en 2013, afin de stimuler la création de places d'apprentissage dans la dernière ligne droite avant la rentrée scolaire, soit entre le début juillet et la fin août. L'expérience montrait en effet que des entreprises cherchaient encore à engager des apprenti.e.s à cette période charnière de l'année scolaire au-delà du 31 juillet, date légale pour le dépôt des contrats.

En collaboration avec l'Office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle (OCOSP), cette opération a permis d'apporter une aide aux entreprises qui le souhaitaient, en les accompagnant dans le processus de signature du contrat d'apprentissage. Les entreprises ciblées par cette opération sont celles dont le recrutement d'apprenti.e.s s'est vu décalé dans le temps, notamment pour les motifs suivants :

- pour diverses raisons, le processus de recrutement ordinaire n'a pas abouti, conduisant l'entreprise formatrice à remettre la/les place(s) vacante(s) au concours juste à l'entrée des vacances d'été ;
- le ou les apprenti.e.s recrutés finissent par se désister, au profit d'une autre place de formation pour laquelle ils/elles ont fait acte de candidature (en école de métier ou en dual). L'entreprise formatrice se voit ainsi amenée à remettre au concours la ou les places laissées vacantes ;

- toute autre situation, notamment conjoncturelle, face auxquelles les entreprises formatrices – dans leur choix stratégique de développement – décident d’engager, in fine, un ou plusieurs apprenti.e.s plus tard dans l’année.

Du côté des apprenti.e.s, les signatures tardives d’un contrat d’apprentissage concernent essentiellement des jeunes qui :

- pour différentes raisons, n’avaient pas suffisamment anticipé la recherche d’une place d’apprentissage et qui profitent de cette prolongation pour décrocher une place de formation ;
- n’avaient jusqu’alors pas encore trouvé de place d’apprentissage, malgré plusieurs postulations ;
- se sont vu contraints d’abandonner un autre projet de formation et se tournent vers l’apprentissage pour donner un nouvel élan à leur cursus.

Ainsi, de façon très pragmatique, l’objectif d’autoriser les signatures de contrats d’apprentissage « Last Minute » permet de satisfaire tant les employeurs que les apprenti.e.s, en évitant notamment à ces derniers/ères de se retrouver, par exemple, dans une mesure de transition non certifiante, voire sans solution de formation.

4. Ne pourrait-on pas mieux informer les jeunes des différentes possibilités de formation ?

La réponse à cette question postule, au préalable, de dresser brièvement l’inventaire des structures, des canaux et des mesures d’information déployés à l’échelle cantonale en matière d’orientation scolaire et professionnelle.

Sur le plan organisationnel tout d’abord, le Conseil d’Etat rappelle que, dès le 1^{er} janvier 2020, l’Office cantonal d’orientation scolaire et professionnelle (OCOSP) a été rattaché à la Direction générale de l’enseignement postobligatoire, confirmant ainsi l’importance que le gouvernement apporte à la mission d’orientation dans le cadre général de la (re-)valorisation de la formation professionnelle.

Les activités de l’OCOSP se déploient sur cinq Centres d’information sur les études et les professions (CIEP) répartis sur l’ensemble du territoire cantonal : Lausanne, Morges, Nyon, Yverdon-les-Bains et Vevey. Ces centres disposent d’une vaste documentation sur les métiers et les formations et sont ouverts en libre accès ou lors de visites de classes aux élèves et leurs enseignants, aux parents mais également aux adultes désireux de se réorienter professionnellement.

Les prestations d’orientation se déroulent également en milieu scolaire, grâce à la présence sur site de conseillers et conseillères en orientation dans les écoles obligatoires. Parallèlement, une période scolaire de l’horaire des classes de VG (9 à 11) est consacrée à l’Approche du monde professionnel (AMP).

En matière de canaux d’information, les supports numériques et papiers se complètent pour maximiser la diffusion des informations et messages auprès de divers publics-cibles. Il convient en particulier de mentionner :

- le site internet www.vd.ch/orientation, qui donne accès à l’ensemble des prestations d’orientation, en particulier à la bourse des places d’apprentissage sur sol cantonal, ainsi qu’une somme considérable d’informations sur les différentes voies de formation et métiers ;
- une présence de l’OCOSP sur les réseaux sociaux (Facebook, Instagram et LinkedIn), qui permettent de transmettre rapidement des informations sur les métiers et qui relaient également l’offre des places d’apprentissage vacantes ;
- de nombreux et divers types de dépliants d’information sur les filières de formation et les métiers destinés aux élèves du secondaire I, toutes voies confondues (VG et VP), aux membres du corps enseignant, ainsi qu’aux parents concernés. Il y est notamment fait état de l’importance de réaliser des stages pour fonder ses choix professionnels sur la base d’une expérience concrète sur le terrain ;
- Enfin et entre autres, la collaboration avec le quotidien 24 Heures à travers laquelle, deux fois par mois, l’OCOSP peut publier des articles mettant en valeur les jeunes qui ont choisi une formation professionnelle.

D'autres mesures d'information et de sensibilisation aux filières de formation et aux métiers de la formation professionnelle passent par des manifestations et des salons, organisés tout au long de l'année et répertoriés dans le tableau ci-dessous qui précise la période de l'année à laquelle ils se déroulent ainsi que les publics-cibles de l'école obligatoire visés :

Événements	Période	9 ^e VG	10 ^e VG	11 ^e VG	10 ^e VP	11 ^e VP
Journée « Oser tous les métiers »	Novembre	x	x	x	x	X
Salon des Métiers et de la Formation	Novembre		x	x	x	X
Infos-Métiers	Novembre à février	x	x	x	x	X
Nuit de l'apprentissage	Février			x		X
Ateliers formation professionnelle	Janvier à avril				x	
Journée nationale de l'apprentissage	Mai	x	x	x	x	X
Opération Last Minute	Juin			x		X

Sur le plan national, il est important de relever l'engouement toujours plus marqué auprès des jeunes et de leurs parents que suscite l'organisation des concours de formation professionnelle « SwissSkills » à Berne. Pour rappel, cette manifestation présente non seulement les divers métiers de la formation professionnelle, mais les met également en vitrine au travers de véritables Championnats nationaux lors desquels les plus talentueux de nos jeunes se confrontent autour de la passion des métiers qui les animent.

Lors de l'édition 2018 des SwissSkills, plusieurs de nos apprenti.e.s vaudois.e.s se sont distingué.e.s. Fort de leurs médailles, le DFJC les a désigné.e.s « Ambassadeurs et Ambassadrices » de la formation professionnelle, participant ainsi à la renommée et au rayonnement de cette manifestation lors de laquelle 3000 élèves de la scolarité obligatoire vaudoise, accompagné.e.s de leurs enseignant.e.s, se sont rendus.

Toujours dans le même but de renforcer la visibilité du système de formation professionnelle et d'améliorer les échanges entre partenaires, la première édition des « Rencontres de la formation professionnelle » s'est tenue en novembre 2019. Elle a réuni 300 personnes, dont des enseignant.e.s de la DGEO et de la DGEP, avec leurs directions respectives, des associations professionnelles, des commissaires professionnel.le.s, des conseillers/ères en orientation, ainsi que les référent.e.s AMP. Des ateliers thématiques ont permis de mutualiser les connaissances et, partant, de transmettre une information plus pertinente aux futur.e.s apprenti.e.s. Ces rencontres se reconduiront régulièrement.

A des fins d'exhaustivité, il sied de mentionner encore le « Forum Horizon », événement organisé chaque année au mois de février et destiné aux gymnasien.ne.s et ainsi qu'aux étudiant.e.s préparant une maturité professionnelle. Il a pour objectif d'apporter des informations précises sur les métiers accessibles après les hautes études, afin d'aider les participant.e.s dans leur choix de carrières et de filières d'études ou de formation. Durant deux jours, une centaine de professions sont présentées dans le cadre de conférences, dont l'une concerne la formation professionnelle. Les écoles professionnelles y tiennent un stand.

Le passage en revue des principaux vecteurs et moyens de communication auxquels recourent les acteurs de l'orientation scolaire et professionnelle illustre la pluralité des sources d'information disponibles pour aider les jeunes et les adultes dans la définition d'un choix professionnel.

Ce constat amène le Conseil d'Etat à considérer qu'un renforcement de la valorisation de la formation professionnelle ne dépend pas des sources d'information à disposition des jeunes, que ce soit sur le plan quantitatif ou qualitatif, mais bien davantage de représentations sociales qui, dans notre région, en particulier dans l'Arc lémanique, ont pour conséquence de donner la préférence aux voies académiques. Cet imaginaire collectif est façonné depuis plusieurs décennies par les tendances lourdes suivantes :

1. un tissu économique très largement tertiairisé, faisant la part belle aux diplômés tertiaires A (HES, UNIL, EPF) et, dans une moindre mesure, aux diplômés tertiaires B (diplômes ES, brevets et diplômes fédéraux) ;
2. un rayonnement national et international du réseau cantonal des hautes écoles (EPF, UNI, IMD, EHL, etc) ;
3. une propension du système éducatif vaudois à mettre en avant et privilégier les études longues ;

- découlant des points 1 à 3 ci-avant, une représentation collective caractérisée par une forte valorisation des filières de formation générales (gymnases), puis académiques (HES, UNIL, EPF) imprimant manifestement les choix d'orientation non seulement des élèves et de leurs parents. Ainsi, à l'heure actuelle, 46% des jeunes au sortir de l'école obligatoire choisissent une des filières de formation générale proposée dans les gymnases (Ecole de maturité ou Ecole de culture générale).

Or, c'est précisément dans l'optique de garantir un rééquilibrage pérenne de notre système de formation que le Conseil d'Etat a décidé de faire de la revalorisation de la formation professionnelle un axe structurant de son action ces prochaines années. Au vu des tendances lourdes qui l'animent, ce système mettra cependant du temps à se réorienter dans le sens escompté.

5. Quelles sont les propositions et les moyens que le Conseil d'Etat pourrait mettre en place pour améliorer cette situation ?

Comme précisé d'emblée dans le préambule de la présente réponse, le Conseil d'Etat, simultanément au renvoi de la présente interpellation, faisait de la revalorisation de la formation professionnelle l'une des mesures-phare de son Programme de législation 2017-2022, publié en novembre 2017.

Dans ce cadre, il a arrêté, en novembre 2019, un plan d'actions reposant sur 11 mesures dont 7 s'inscrivent dans la droite ligne du souci exprimé par l'interpellant quant à la nécessité de renforcer l'attractivité de l'apprentissage, et plus généralement de promouvoir le système de formation professionnelle dans son ensemble (formation professionnelle initiale, formation professionnelle supérieure, certification professionnelle des adultes).

Ces 7 mesures sont les suivantes :

- prioriser les missions de l'Office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle (OCOSP) vers des objectifs de certification et d'insertion, en mettant l'accent sur l'accès des jeunes à une formation professionnelle initiale. C'est dans ce cadre, notamment, que l'OCOSP a été rattaché à la DGEP à compter du 1^{er} janvier 2020 et qu'il s'est vu assigné une mission très claire de revaloriser la filière professionnelle et ses divers métiers ;
- nommer des enseignant.e.s comme référent.e.s en approche du monde professionnel (AMP) dans les 62 établissements du secondaire 1. Dès la rentrée scolaire 2019, les directions des écoles obligatoires ont désigné un.e référent.e en AMP pour chaque établissement, dont la mission est de créer le lien à l'intérieur des écoles obligatoires (doyen.ne.s / enseignant.e.s), en collaboration avec les associations professionnelles et avec le tissu économique local. Les associations professionnelles pourront être sollicitées pour des séances d'information dans les écoles, avec des parents d'élèves, ainsi que pour diverses activités promotionnelles ;
- informer tous les élèves, non seulement de la voie générale (VG), mais également de la voie pré-gymnasiale (VP), sur la formation professionnelle (salon des métiers, matériel pédagogique, stages, etc.). Des passages plus fréquents sont déjà effectués, en classes de VP, par les conseillers et conseillères en orientation. Un matériel en Approche du monde professionnel spécifique aux enseignant-e-s de VP est en phase de réalisation à la Direction pédagogique de la DGEO ;
- encourager le développement de la mesure « LIFT » dans les établissements du secondaire 1. « LIFT » est un projet national de sensibilisation au monde professionnel visant à diminuer les risques de non-insertion des écoliers les plus sensibles dans les écoles obligatoires. Il s'agit de proposer des places de stages hebdomadaires en entreprises, sur une durée de trois mois au minimum. « LIFT » propose au jeune de s'immerger dans le monde professionnel en se rendant 2 à 3 heures par semaine – en dehors de son temps scolaire – dans une entreprise ou dans une collectivité publique pour effectuer diverses tâches administratives ou techniques. Parallèlement et tout au long de la démarche, il est préparé, accompagné et soutenu, via des modules d'accompagnement. Ce projet est inscrit dans cinquante établissements du Secondaire I ;
- revaloriser les Attestations de formation professionnelle (AFP) comme première marche certifiante, avant celle plus haute du CFC et celles, subséquentes, de la formation tertiaire. Les formalités stigmatisantes pour le jeune de demande d'autorisation de faire une AFP ont été remplacées, dès la rentrée scolaire 2020, par un formulaire de demande d'appuis pédagogiques facultatifs, mais recommandés, au démarrage de la formation ;

6. poursuivre le déploiement de la prolongation de l'apprentissage d'intégration (PAI) pour les jeunes migrant.e.s par la création en 2020 de 74 nouvelles places de formation PAI ;
7. promouvoir la formation professionnelle supérieure (brevets et diplômes fédéraux, Ecoles supérieures). Dans le cadre de la politique de formation 2030, la Confédération et les cantons souhaitent encourager la certification tertiaire par une meilleure reconnaissance des diplômes ES (motions déposées aux Chambres fédérales) et un projet stratégique, initié en 2013, d'amélioration du dispositif de financement des cours préparatoires aux examens fédéraux. Une étude de 2019 de l'OFS indique qu'une personne sur six ayant achevé une formation professionnelle supérieure accède à une fonction dirigeante.

Elles sont complétées par 4 mesures additionnelles visant, pour les deux premières, à prévenir les échecs aux examens et prévenir les ruptures de contrat en cours de formation, respectivement, pour les mesures 10 et 11, de favoriser la création de nouvelles places d'apprentissage :

8. améliorer le taux d'encadrement des apprenti.e.s en visant – à terme – une proportion de un commissaire d'apprentissage ou conseiller aux apprenti.e.s pour 300 jeunes. Afin d'améliorer le soutien aux apprenti.e.s, l'accompagnement des entreprises formatrices et, par-là, valoriser les filières de formations professionnelles, le taux d'encadrement des apprenti.e.s par les commissaires professionnel.le.s a été porté en 2019 d'un.e commissaire pour 800 apprenti.e.s à un.e commissaire pour 500 apprenti.e.s. L'effort sur cet encadrement renforcé se poursuivra ces prochaines années ;
9. développer des solutions d'appui et de coaching pour améliorer le taux de réussite aux procédures de qualification (82.5% en 2014, 86% en 2019). Le dispositif « SUCCES », qui travaille sur une vingtaine de métiers considérés comme prioritaires en raison de leurs taux d'échec élevés, a proposé depuis 2018 près d'une cinquantaine de mesures ciblées au cas par cas. Leur mise en place est coordonnée avec les différents acteurs de la formation, dont les associations professionnelles qui occupent bien souvent un rôle tout à fait central dans ce processus. L'objectif consiste notamment à travailler sur les conditions de formation des apprenti.e.s, afin que l'amélioration de ces dernières joue favorablement sur les taux de réussite. Par-delà une augmentation sensible de ces taux de réussite, des transformations durables au sein de la politique de formation de ces métiers sont également visées ;
10. favoriser la création de réseaux d'entreprises formatrices. D'ici 2023, la création de 12 nouveaux réseaux restreints est prévue. Ce type de réseau met en lien trois entreprises formant au même métier mais peinant à le faire, souvent en raison de la spécialisation de l'entreprise qui hypothèque la possibilité de couvrir la totalité du plan de formation. Ainsi, 36 places d'apprentissage supplémentaires seront créées via cette mesure ;
11. développer des formations mixtes. En 2020, la DGEP a plus que doublé son offre de formation mixte en ouvrant 55 places supplémentaires, ce qui porte à 83 le nombre de places proposées dans le Canton. Par ailleurs, si jusqu'alors l'offre était limitée aux domaines du commerce et des soins, des places sont désormais proposées en informatique.

La récente situation sanitaire marquée par la pandémie de COVID-19 a démontré que le front de l'apprentissage ne s'est bien heureusement pas érodé malgré l'incertitude ambiante, puisque le nombre de contrats d'apprentissage signés au 15 novembre 2020 a même affiché une augmentation de 1,3%, soit 81 contrats supplémentaires par rapport au même mois de l'année précédente. La situation se présentait sous des auspices nettement moins bons en mai 2020, lorsque ce pourcentage atteignait -26%, soit 621 contrats de moins.

C'est dans ce contexte très particulier que le Conseil d'Etat a alors décidé, durant l'été, de renforcer son plan d'action sur la valorisation de la formation professionnelle, notamment en prélevant une somme de CHF 16 millions du fonds de lutte contre le chômage pour assurer la prise en charge, pour moitié, du salaire annuel de tout nouvel apprenti engagé.

La résilience remarquable dont a fait preuve le système de formation dual dans notre canton est le signe tangible d'un partenariat solide entre les acteurs privés et publics de la formation professionnelle et de la confiance qu'ils se portent.

Ainsi, loin d'être le « parent pauvre » de notre système de formation postobligatoire, la formation professionnelle en terres vaudoises pâtit, dans une certaine mesure, davantage de son image de « mal aimée » dans l'esprit d'une partie de la population, en particulier lors du choix d'orientation de nos jeunes et de leurs familles. En ce sens, si le plan d'action en 11 mesures pour valoriser la formation professionnelle doit non seulement s'atteler à obtenir des résultats concrets sur le terrain, ceux-ci ne sauraient être obtenus sans un changement progressif des représentations sociales que véhiculent la formation professionnelle dans notre canton et plus généralement dans l'Arc lémanique.

C'est là l'objectif commun que s'assignent les partenaires de la formation professionnelle, Etat, entreprises formatrices et organisations du monde du travail depuis maintenant 3 ans.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 16 juin 2021.

La présidente :

N. Gorrite

Le chancelier :

V. Grandjean